

## L'accueil est assuré dans les écoles

Mercredi, la rectrice d'académie a annoncé le dispositif mis en place pour assurer un service minimum dans les écoles ce jeudi.

Mercredi, lors d'une visite, dans le Calvados, à l'école d'Authie sud, à Caen, Christine Gavini-Chevet, rectrice de la région académique Normandie, a fait le point sur le mouvement de grève dans l'Éducation nationale, annoncé ce jeudi, contre la réforme des retraites.

Elle a présenté le dispositif mis en place pour pallier la grève des enseignants. Elle annonce un peu plus de 59 % d'enseignants en grève en Normandie : « **48 % dans le Calvados, 65 % dans l'Orne, 65 % dans la Manche, 61 % dans l'Eure et 58 % en Seine-Maritime.** »

Depuis 2018 et dès qu'il y a plus de 25 % de professeurs en grève, un service minimum est prévu, dans les écoles, pour accueillir les enfants dont les parents travaillent et ne peuvent faire garder leur enfant par ailleurs. « **Ils seront accueillis dans une autre classe si leur enseignant fait grève.** »

En revanche, la restauration ne sera pas assurée partout : « **Dans la fonction territoriale, des agents font grève. Les parents doivent se renseigner auprès de l'école.** »

Et il y a des endroits où les communes vont se trouver en difficulté pour mettre en place le service minimum : « **C'est ce que nous sommes en train de regarder.** »

Pour connaître les écoles normandes assurant un service minimum, les parents peuvent se renseigner sur : <https://www.ac-caen.fr/>

Nathalie TRAVADON.





En visite à l'école d'Authie sud, la rectrice d'académie a annoncé le dispositif mis en place pour assurer un service minimum dans les écoles.



© Ouest-France